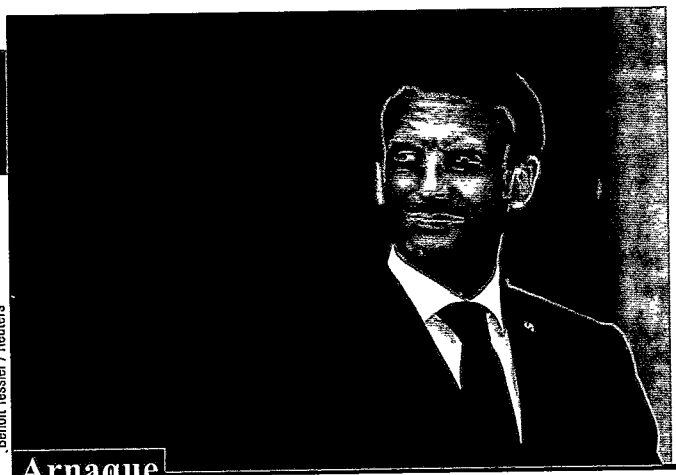


Benoit Tessier / Reuters

EMMANUEL MACRON a annoncé la mise en place d'un "Conseil national de la refondation", ayant pour fonction de "travailler sur les chantiers prioritaires du quinquennat".

Arnaque

OPA SUR LE CNR

Quelques jours avant les législatives, Emmanuel Macron a eu le privilège d'un entretien avec la presse régionale, confirmant ainsi que, à défaut d'avoir un message fort à envoyer au pays, il sait trouver des porte-voix sensibles à sa petite musique. À cette occasion, l'hôte de l'Élysée a annoncé la mise en place d'un « Conseil national de la refondation » ayant pour fonction de *« travailler sur les chantiers prioritaires du quinquennat »*. Dans ces conditions, on se demande s'il est encore utile d'aller voter pour élire des députés.

En effet, la fonction que le président de la République assigne à sa nouvelle invention correspond aux attributions du Parlement, auquel le susnommé fait donc savoir qu'il n'aura pas plus d'utilité demain qu'il n'en a eu hier. On s'en doutait un peu, compte tenu de l'esprit des institutions et de celui qui en est a priori le garant. Le chef de l'État, toujours prompt à faire la leçon à ses opposants, est le premier à mépriser les représentants du peuple que sont les députés, au point de tomber dans une forme d'antiparlementarisme digne des pires populistes.

L'arnaque ne s'arrête pas là. Par ses initiales, le futur « Conseil national de la refondation » renvoie au Conseil national de la Résistance (CNR), né dans la lutte contre le nazisme. C'est là qu'a été forgé le modèle social à la française, faisant de la solidarité le principe suprême de l'action publique, grâce à un État qui n'a pas pour vocation de servir la soupe aux géants du privé. Or le CNR de Macron est au CNR de l'immédiat après-guerre ce que le succédané Planta est au beurre des Charentes. Il vise à détricoter ce qui a été enfanté à la Libération avec la création de la Sécurité sociale et l'extension de services publics aujourd'hui amputés au nom des préceptes forgés dans les cénacles du néolibéralisme à la sauce bruxelloise.

Au passage, le président de la République a fait savoir que la réforme des retraites entrerait en vigueur dès l'été 2023, sans attendre le verdict du (faux) CNR, preuve que le lancement de ce dernier est une pure opération de com. On a déjà connu pareille expérience avec la « convention citoyenne sur le climat », prolifique en mots mais pas en actes. Chassez le naturel, il revient au galop, avec l'escorte McKinsey, cette machine à vendre du vent. ■ JACK DION

IL A OSÉ LE DIRE

"Il n'y a pas d'élan, comme si la présidentielle n'avait pas eu lieu."

FRÉDÉRIC DABI, directeur général de l'Ifop, *Sud-Ouest*, le 3 juin 2022.

PRENONS-LES AU MOT

REPENTANCE À PEU DE FRAIS

La repentance », était intitulé l'édito du *Parisien*, le 27 mai, au sujet de l'affaire Ferrero. À la fin de mars (le 23), dressant le bilan du premier quinquennat Macron, *le Figaro* titrait : « Macron et l'Algérie : un quinquennat de reconnaissance et de repentance mémorielles ». Le 25 mars, c'est *Vanity Fair* qui avait pour titre « Le prince William, porte-voix de la repentance royale », à propos du discours prononcé par celui-ci en Jamaïque et dans lequel il déclarait, en référence à l'esclavage : « *Cela n'aurait jamais dû arriver.* » À la suite des crimes commis par l'Église catholique, de nombreux articles ont également évoqué la « repentance » de cette dernière. Du latin médiéval *repoenitere* (IXe siècle), du préfixe *re-*, à valeur intensive, et de *poenitere*, altération du latin *paenitere* par l'influence de *poena* (« peine »), le verbe « repentir » a d'abord signifié « être mécontent de soi ». Ainsi le terme « repentance » a-t-il longtemps désigné le « regret douloureux que l'on a de ses péchés », voire la volonté d'y renoncer. Or ce qui frappe dans les emplois récents du mot, c'est que le « regret amer » est souvent, comme dans le cas de Ferrero, une simple « communication de crise » qui est davantage la résultante d'une colère extérieure dont on est la cible que d'un cheminement intérieur vers la pénitence. On semble alors moins « mécontent de soi » que préoccupé par l'image que l'on renvoie. En outre, cette prétendue « repentance » concerne, dans de très nombreux cas, des crimes que l'on n'a pas soi-même commis. Il faut reconnaître que c'est plus confortable que de se remettre en question. Ce mot, très connoté religieusement, en dit beaucoup sur le dogme actuel. Qui pousse à accomplir tous les rites progressistes pour obtenir miséricorde. Afin d'être adoubé par le camp du bien. ■ SAMUEL PIQUET